

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE LUNDI 10 MARS 2014 À 12 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Marie-Soleil Landry, Mario Vienneau, Yves Roy, Rosaire Labrie, Mariette Paulin, Jean-Guy Blanchard, Michel G. Boucher et Louise Blanchard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Marc Duguay, directeur général et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h 05.

2014-58

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2014-59

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Le conseiller Michel G. Boucher prend un siège vers 12 h 07.

2014-60

Soumissions des auditeurs indépendants

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, suite aux soumissions reçues, il est résolu d'accepter l'offre de la Firme comptable EPR en tant qu'auditeur indépendant pour les années 2013, 2014 et 2015. Adoptée

2014-61

Étude des objections de la modification proposée au plan municipal de la rue du Portage

Aucune objection reçue quant à la modification proposée au plan municipal de la rue du Portage.

2014-62

Résolution du conseil autorisant la rédaction de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage et fixant la date de la réunion publique pour examiner les oppositions aux projets d'arrêtés

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par la conseillère Mariette Paulin;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé par voie de résolution adoptée le 20 janvier 2014 d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme dans le journal l'Acadie Nouvelle le 24 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage et;

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 68(2) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 7 avril 2014 en la salle du Conseil de Caraquet, NB à 18 h 30. Adoptée

2014-63

Suivi des dossiers

Congé de mars : le conseiller Rosaire Labrie demande qu'une lettre de félicitations soit envoyée aux organisateurs de la semaine du Congé de mars.

Lumières de rue : le conseiller Yves Roy demande s'il va y avoir des coûts pour la ville lors du changement de lumières de rue pour des lumières LED. Le directeur général mentionne que non, que les travaux débuteront en mai 2014 et que ceci permettra d'économiser sur la facture des lumières de rue.

Halte nautique : le conseiller Michel G. Boucher demande si ce dossier a évolué. Le maire répond que le Comité du port travaille toujours avec le gouvernement pour des subventions.

Terrain Esso : la conseillère Marie-Soleil Landry demande si des nouvelles ont été reçues de la part d'Esso quant au terrain dans la rue du Portage. Le directeur général mentionne qu'aucune nouvelle n'a été reçue de leur part, mais qu'un suivi sera effectué.

2014-64

Présentation et intervention
du public

Aucune présentation ni intervention du public.

La conseillère Louise Blanchard prend un siège vers 12 h 30.

2014-65

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Yves Roy, il est résolu de lever l'assemblée. Et la séance est levée vers 12 h 32.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL
AJDOINT